

la Cour est satisfaite qu'une personne recon nue coupable ne possède pas les moyens suffisants pour lui permettre de payer immédiatement.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Question n° 2448—**M. Fortin**:

1. Le gouvernement étudie-t-il, étudiera-t-il ou a-t-il étudié le problème de l'indemnisation des victimes d'actes criminels?

2. Un rapport de ces études sera-t-il déposé à la Chambre et a) sinon pourquoi, b) dans l'affirmative, quand?

3. Le gouvernement présentera-t-il une loi visant à indemniser les victimes d'actes criminels?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): 1, 2 et 3. Le 15 mai et encore le 21 mai, je déclarais, comme en fait foi le harsard, que je soumettrais cette question aux commissaires sur l'uniformité des lois et aux représentants des procureurs généraux des provinces.

LE SERVICE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question n° 2488—**M. Robinson**:

1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources assure-t-il un service d'information et, dans l'affirmative, combien lui a-t-il coûté chaque année de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Combien de publications, de périodiques, de bulletins d'information et de communiqués le Ministère a-t-il publiés chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement, et combien a coûté chaque publication?

3. Combien d'exemplaires de chaque publication publie-t-on, à qui les distribue-t-on et quel est le mode de distribution?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): 1, 2 et 3. Le service de relations publiques et d'information du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources comprend 42 employés, dont 15 s'occupent à plein temps de l'information publique. Les autres travaillent exclusivement à la préparation et à la production de nombreux rapports scientifiques et semi-techniques à l'intention de scientifiques et de spécialistes.

Les renseignements demandés ne sont pas immédiatement disponibles, car on ne les inscrit pas à des dossiers séparés. Recueillir tous ces renseignements nécessiterait une fouille détaillée des dossiers du ministère, des divers centres de distribution des directions et de nombreuses heures/homme de travail de bureau, ainsi que l'embauchage d'autres employés occasionnels.

LE COÛT DE LA GRÈVE DES MÉCANICIENS D'AIR CANADA

Question n° 2497—**M. Robinson**:

1. Combien a coûté au total au Canada la grève récente des mécaniciens d'Air Canada?

2. Le gouvernement connaît-il le coût total au syndicat de la grève récente d'Air Canada et, dans l'affirmative, quel est-il?

3. Combien d'employés d'Air Canada ont perdu leur emploi par suite de la grève récente d'Air Canada, et combien d'entre eux avaient participé à la grève?

4. A combien s'élève la perte totale en salaires et autres avantages qu'a entraînée la grève récente d'Air Canada pour les employés de la société qui n'avaient pas participé à la grève?

5. Le gouvernement sait-il quelle rémunération de grève a été reçue chaque semaine par chaque gréviste a) du syndicat canadien, ou du siège social de ce syndicat, b) du syndicat international ou du siège social de ce syndicat, c) de toute autre source et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Air Canada et le ministère du Travail m'informent comme suit: 1. Air Canada ne dispose d'aucun chiffre à ce sujet.

2. Cette question se rapporte vraisemblablement à l'Association internationale des machinistes, seule habilitée à y répondre.

3. Les noms de 6,300 grévistes ont été rayés des feuilles de paie. Cinq mille autres employés étaient en congé non payé. De plus, les heures de travail de 1,300 employés ont été réduites à différents degrés.

4. \$3,750,000.

5. a) Le gouvernement ne possède pas de renseignements sûrs au sujet du montant des allocations de grève qu'ont reçues les grévistes. Il existe cependant des indications selon lesquelles tous les grévistes membres de l'Association internationale des mécaniciens depuis six mois ou plus avaient droit de toucher une allocation de grève hebdomadaire de \$25 après un délai de carence de deux semaines. On croit savoir que les allocations de grèves proviennent d'une caisse de grève internationale qui est alimentée par les membres américains et canadiens de l'Association à raison de 50c. par mois; b) Voir le paragraphe a) ci-dessus; c) Le gouvernement n'a pas de renseignements concernant les revenus que les grévistes ont reçus d'autres sources que la caisse de grève.

LA LIQUIDATION DE SOCIÉTÉS D'ÉNERGIE ET DE TÉLÉPHONE

Question n° 2508—**M. Fortin**:

1. A-t-on donné suite aux dispositions de l'article 288 du rapport de 1968 de l'auditeur général qui recommandent la liquidation de la Dawson City Water and Power Co. Ltd., la Davison Electric Light and Power Co. Ltd. et Yukon Telephone Syndicate Ltd., et, dans la négative, pourquoi?

2. Le gouvernement se propose-t-il de modifier la composition des membres de la société-mère, la Commission d'énergie du Nord canadien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Une action fut intentée au cours de l'année financière 1968-1969 par l'entremise du ministère de la